

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9
DÉCEMBRE 2013, À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE
SITUÉE AU 1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-
D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller, poste no. 4
 Julien Milot, conseiller, poste no. 2
 Serge Pouliot, conseiller, poste no. 3
 Mme Josée Pelletier, conseillère, poste no. 1

ABSENTS: Mme Debbie Deslauriers, conseillère, poste no. 5
 M Louis Gosselin, conseiller, poste no.6

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Résolution - Refinancement de l'édifice multifonctionnel
 4. Résolution - Modifiant le règlement d'emprunt 478-2007
 5. Résolution - Mandat à la firme SNC Lavalin
 6. Résolution - Mandat à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres
 7. Résolution - Achat de parcelles des lots 79 & 81 de M. Marcel Pouliot
 8. Période de questions
 9. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Michelle Moisan fait fonction de secrétaire.

**RÉSOLUTION
NO : 479-13**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 480-13**

**3. RÉSOLUTION – REFINANCEMENT DE L'ÉDIFICE
MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Josée Pelletier, appuyé par Serge Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt du 17 décembre 2013 au montant de 263 300 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 478-2007, **98,17200** échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 400 \$	1,80 %	17 décembre 2014
14 000 \$	2,00 %	17 décembre 2015
14 400 \$	2,25 %	17 décembre 2016
15 000 \$	2,60%	17 décembre 2017
206 500 \$	2,90%	17 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**RÉSOLUTION
NO : 481-13**

4. RÉSOLUTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 478-2007

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 263 300 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
478-2007	263 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Sylvain Delisle, appuyé par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 263 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 478-2007 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 17 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	13 400 \$
2015	14 000 \$
2016	14 400 \$
2017	15 000 \$
2018	15 600 \$(à payer en 2018)
2018	190 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 478-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION
NO : 482-13

5. RÉSOLUTION - OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME SNC LAVALIN POUR SERVICES PROFESSESSIONNELS

ATTENDU les pouvoir conférés à la Municipalité par XXXXX

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Laurent de l'Ile-d'Orléans a lancé un appel d'offres de services professionnels (no. 2013-001) pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet d'assainissement des eaux usées et de réfection du chemin Royal

ATTENDU QU'un Comité de sélection a été formé afin d'analyser les offres de services reçus dans le cadre de cet appel d'offres.

ATTENDU QUE la firme ayant obtenu le meilleur pointage à l'issu des travaux du Comité de sélection est **SNC LAVALIN** selon le tableau ci-dessous

	BPR	EXP *	SNC-LAVALIN
Pointage intérimaire reporté – Offre de services (au moins 70 points)	79.5	60	70.5
Prix de la soumission	1 061 437.70 \$	s/o	949 693.50 \$
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 \$ prix proposé	1.22	s/o	1.27
Rang de chaque soumissionnaire	2	s/o	1

* L'enveloppe de prix de cette firme n'a pas été ouverte faute d'avoir remporté moins de 70% du pointage intérimaire

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme SNC LAVALIN afin de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance de travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux et de la réfection du chemin Royal, et d'autoriser également le maire, monsieur Yves Coulombe et la directrice-générale, madame Michelle Moisan à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

RÉSOLUTION
NO : 483-13

6. RÉSOLUTION - MANDAT À PICARD & PICARD, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

ATTENDU les pouvoir conférés à la Municipalité par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à aller de l'avant avec le projet d'Assainissement des eaux usées et de réfections du chemin Royal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à Hydro Québec de procéder avec l'étude d'avant-projet pour l'enfouissement des fils sur 945 mètres au cœur de la Municipalité;

ATTENDU QUE les terrains où passeront éventuellement les servitudes nécessaires à l'enfouissement des fils dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité autorise l'octroi d'un contrat, à être financé à même le fonds général, à la firme

Picard et Picard et autorise également le maire, monsieur Yves Coulombe et la directrice-générale, madame Michelle Moisan à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

**RÉSOLUTION
NO : 484-13**

7. RÉSOLUTION - ACHAT DE PARCELLES DES LOTS 79 & 81 DE M. MARCEL POULIOT

ATTENDU les pouvoir conférés à la Municipalité par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à aller de l'avant avec le projet d'Assainissement des eaux usées et de réfections du chemin Royal ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'acquérir une terrain et une servitude de passage pour accéder et installer les étangs aérés;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'accord de la CPTAQ quant au terrain choisi;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité achète une parcelle des lots 79 & 81 de M. Marcel Pouliot au coût de 105 000 \$, coût incluant une servitude de passage et une voie de contournement à être aménagée lors des travaux, à être financé temporairement à même le fonds général, mais à être financé lors de l'emprunt à être réalisé pour le projet d'Assainissement des eaux usées et de réfections du chemin Royal et autorise également le maire, monsieur Yves Coulombe et la directrice-générale, madame Michelle Moisan à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des personnes présentes à la séance.

**RÉSOLUTION
NO : 485-13**

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à **8 h 15**.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE